

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 18 OCTOBRE 2019**

Le dix-huit octobre deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du onze octobre deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Isalyne HERIVEAU, Sandrine WEINHARD.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusés : Pierrette BUNEL (pouvoir à Catherine CROTEAU) et Jean-Marie FROGER.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Catherine CROTEAU est désignée secrétaire de séance.

M. Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 20 septembre 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le devis Décolum et propose de déplacer en questions diverses le point 3 Devis chauffe-eau.

1^{er} OBJET : VOIRIE IMPASSE DES FAUVETTES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré début octobre 2019 un responsable de travaux de la Sté Colas pour avoir un avis technique concernant la réalisation de la voirie à l'impasse des Fauvettes. D'après lui, la réalisation d'un gravillonnage tricouche à émulsion de bitume serait plus adaptée sur ce type de voirie. Monsieur le Maire propose aux conseillers différents types de reprofilage de voirie ainsi que le coût et demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur ces travaux de voirie :

Travaux de voirie	HT	TTC
Gravillonnage bicouche avec bordures T2 (Sté Colas)	12 998,00 €	15 597,00 €
Gravillonnage tricouche avec bordures T2 (Sté Colas)	15 192,84 €	18 231,41 €
Enduit bitume avec bordures T2 (Sté Colas)	16 503,00 €	19 804,00 €
Enduit bitume avec bordures T2 (Sté Pigeon)	17 639,00 €	21 167,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer le devis avec la Sté Colas concernant le gravillonnage tricouche avec bordures T2 présenté ci-dessus de 18 231,41 € TTC.

2nd OBJET : ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de St-Michel-de-Chavaignes a été retenue concernant l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et ruralité ». Le but de cette opération est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique soit à la portée de tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives contribuant à la réussite scolaire et favoriser la continuité entre l'école et le collège. Une convention de partenariat a été signée entre l'Académie de Nantes et la commune de St-Michel-de-Chavaignes, elle précise qu'il sera versé une subvention exceptionnelle de 50 % du montant total du projet de 5 500 euros TTC pour contribuer au financement des équipements numériques. La commune de St-Michel-de-Chavaignes a demandé un devis auprès de PC Services comprenant 2 ordinateurs portables, 15 tablettes et 15 housses de protection d'un montant total de 5 475,68 euros TTC. Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer le devis de PC Services 72 présenté ci-dessus.

3^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n°2 du budget assainissement 2019 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2019	DM 2		BP 2019 après DM
Chap 65 Autres charges de gestion courante Article 6541 Créances admises en non-valeur	500,00	- 250,00		250,00
Chap .011 Charges à caractère général Article 622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	750,00		+ 250,00	1 000,00
		- 250,00	+ 250,00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

4^{ème} OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le contrat Segilog/Berger-Levrault (logiciels état civil, comptabilité, paye) et prestations de services arrive à échéance le 15 novembre 2019. Il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat ci-dessus.

5^{ème} OBJET : CREATION ADRESSE POSTALE A LA BORDE DU GUE

Monsieur FROGER informe les conseillers qu'il convient d'attribuer un numéro à la nouvelle habitation située à La Borde du Gué. Celui-ci propose le n° 1 bis.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le n° 1 bis La Borde du Gué et charge le Maire d'informer EDF, le SAEP de Dollon ainsi que la Poste.

6^{ème} OBJET : DEVIS DECOLUM

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Bunel, Mme Pelletier et Mme Chausson avaient rencontré une personne de la Sté Decolum en avril dernier concernant les illuminations extérieures. Un devis avait été adressé à la commune, celui-ci est de 2 840,64 euros TTC. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer ce devis.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus auprès de Decolum.

7^{ème} OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au regard du rapport de la CLECT en date du 17 juin 2019, la délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2019 adopté à la majorité des 2/3 et de la nécessité d'une approbation en conseil municipal à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'attribution de compensation, Il convient de déterminer le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune de St-Michel-de-Chavaignes à hauteur de 7 028 euros à compter de l'année 2019 figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom Communes	Attribution de compensation
ARDENAY SUR MERIZE	324 391
BOULOIRE	245 205
LE BREIL SUR MERIZE	-3 043
CONNERRÉ	731 097
COUDREGEUX	14 441
FATINES	74 364
LOMBRON	87 098

MAISONCELLES	504
NUILLE-LE-JALAIS	6 368
MONTFORT-LE-GEZNOIS	201 793
SAINT-CELERIN	-2 159
SAINT-CORNEILLE	-685
SAINT-MARS-DE-LOGQUENAY	4 105
SAINT-MARS-LA-BRIERE	413 806
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	7 028
SAVIGNE-LEVEQUE	203 742
SILLE-LE-PHILIPPE	17 248
SOUDRE	58 760
SURFONDS	3 409
THORIGNE-SUR-DUE	88 692
TORCE-EN-VALLEE	8 159
TRESSON	6 499
VOLNAY	12 746

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal approuve la nouvelle attribution concernant St-Michel-de-Chavaignes. Celle-ci sera régularisée à réception de la délibération du conseil municipal de la commune au titre de l'année 2019. A compter de 2020, le versement par douzième mensuel sera applicable.

8^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

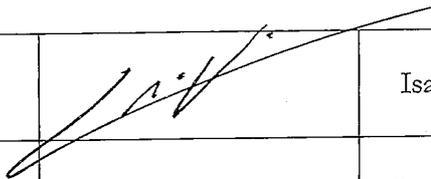
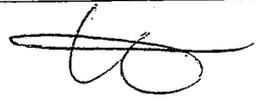
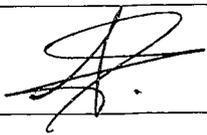
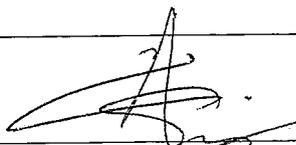
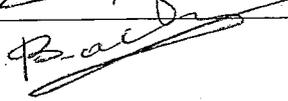
- . **Point travaux :**
 - Enfouissement des réseaux : la Sté Pigeon a réalisé la réfection des trottoirs rue des Fleurs et route de Thorigné le 10 octobre 2019.
 - Aménagement de l'allée piétonne : pose de la clôture des jardins a été effectué, projet de réaliser par les agents communaux quelques gabions au niveau de l'aménagement du parterre.
- . **Café de l'Ouest :** M Froger informe l'assemblée que le système du chauffe-eau du commerce dysfonctionne, il conviendrait d'installer un chauffe-eau électrique prochainement. Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de consulter deux entreprises.
- . **SMIRGEOMES :** le rapport d'activités du 2018 est à la disposition des administrés. A compter du 1^{er} janvier 2020, celui-ci va fusionner avec le SICTOM de Montoire et se nommera « SYVALORM Loir et Sarthe ».
- . **Communauté de Communes du Gesnois Bilurien :** le rapport d'activités du 2018 est consultable à l'accueil de la mairie. La composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien sera modifiée lors du renouvellement général de 2020, elle passe de 42 à 47 sièges soit 2 sièges pour St-Michel-de-Chavaignes contre 1 auparavant.
- . **Assemblée générale « Soleil en livres » :** la présidente est Mme Stéphanie PLAIS, Mme Matyvonnie PETIT la trésorière et Mme Isabelle DUMAS la secrétaire. Mme Catherine CROTEAU fait remarquer à l'assemblée municipale que la peinture bleue des menuiseries de la bibliothèque est très dégradée et qu'il conviendrait de refaire la peinture.
- . **Commission Communication :** s'est réunie le mercredi 2 octobre 2019, la mise en page est réalisée par Sandrine Weinhard, chaque association communale doit fournir les éléments la concernant. Il a été proposé de remettre de la couleur au niveau de l'en-tête de chaque page.
- . **Conseil d'école :** s'est réuni le 15 octobre 2019, il a été évoqué le bilan de la rentrée, les effectifs, la répartition, l'organisation des classes et l'organisation des APC, la sécurité à l'école, les manifestations annuelles ainsi que les projets.
- . **Ouvrage portant sur les fusillés pour l'exemple :** Chauny hommage le 6 avril 2019, il est à la disposition du public

. Dates à retenir :

- . Assemblée générale du Comité Mains d'Art vendredi 25 octobre 2019
- . Cérémonie du 11 novembre : 11h15 place de l'Europe, 11h45 vin d'honneur à la salle de l'école
- . Assemblée générale du comice agricole du Pays Bilurien : vendredi 15 novembre à 20h30 à St-Michel
- . Spectacle de l'école : samedi 7 décembre 2019 à 14h à l'école
- . Cérémonie de la Ste Barbe : samedi 7 décembre 2019 à 16h au centre de secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, - Michel FROGER		Isalyne HERIVEAU	
Pierrette BUNEL		Jean-Marie FROGER	
Florence BARBIER		Catherine CROTEAU Secrétaire de séance	
Jean-Claude POTTIER		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	